

Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée

Communication relative au premier forum euro-méditerranéen de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

Marseille, 18 décembre 2008

1. Le premier Forum euro-méditerranéen consacré à l'enseignement technique et à la formation professionnelle (EFTP) a été organisé, **sous la coprésidence de M. Rachid Mohamed Rachid, Ministre de l'Industrie et du Commerce de la République arabe d'Egypte et de M. Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'emploi de la République française**, le 18 décembre 2008 à Marseille. Cette manifestation était organisée dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

2. **La Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée, réuni le 13 juillet 2008, a souligné l'importance de la formation professionnelle dans la région** en ces termes : « Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration de la qualité et à l'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché du travail ». La tenue du Forum euro-méditerranéen de Marseille, visant à établir un état des lieux de la formation professionnelle dans le bassin méditerranéen, s'inscrit dans cette démarche. Il fait également écho à la **première conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'emploi et du travail, organisée à Marrakech les 9 et 10 novembre 2008**. Il s'inscrit enfin dans le droit fil des discussions intervenues lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie des 5 et 6 novembre ; lors de la conférence ministérielle du processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée des 3 et 4 novembre ; et de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la santé organisée le 17 novembre 2008.

L'enseignement technique et la formation professionnelle dans les pays de l'UpM : un enjeu économique et social déterminant, une dimension régionale manifeste

3. Les participants au Forum euro-méditerranéen consacré à l'enseignement technique et à la formation professionnelle du 18 décembre ont rappelé **les enjeux que représentent l'adaptation et la modernisation de l'enseignement technique et des systèmes de formation professionnelle dans la région.**

- La formation professionnelle représente un enjeu déterminant pour la modernisation, la diversification, et le développement des économies des pays membres de l'UpM. La modernisation et l'adaptation des systèmes de formation professionnelle doit permettre aux pays de la région de trouver un positionnement adéquat au sein des chaînes de valeur internationales, de tirer parti du développement du commerce mondial, et de capter une part accrue des flux d'investissement direct étrangers.

- L'amélioration des performances de la formation professionnelle constitue un élément important de la réponse que les pays de l'UpM, partenaires de l'Union européenne, pourront apporter aux défis démographiques et sociaux auxquels ils sont confrontés : une pression démographique forte et une population en âge de travailler abondante débouchant sur la nécessité de créer de nombreux emplois afin de réduire la pauvreté, de répondre aux aspirations de la jeunesse des pays concernés et d'assurer leur stabilité sociale.

- La formation professionnelle revêt par conséquent une dimension régionale forte étant au cœur de l'approfondissement des complémentarités économiques et industrielles entre les pays de l'Union européenne et les pays partenaires du pourtour méditerranéen. Elle constitue un instrument de convergence économique et social au sein de l'espace euro-méditerranéen en favorisant non seulement la compétitivité, les performances des entreprises et l'innovation dans une économie mondialisée, mais aussi l'équité, la cohésion, le développement personnel et la citoyenneté active.

4. Les participants au Forum euro-méditerranéen consacré à l'enseignement technique et à la formation professionnelle du 18 décembre ont formulé **le constat commun que les systèmes de formation professionnelle initiale et continue des pays de la région gagneraient à être amendés pour être en mesure de faire pleinement face à ces défis** en assurant une

meilleure adéquation de l'offre aux besoins des entreprises et des secteurs économiques. Ce constat repose, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée, sur les observations suivantes:

- L'offre de formation n'est pas toujours conçue en accord avec les représentants des secteurs économiques et ne répond de ce fait pas à leurs besoins.
- Les arbitrages budgétaires favorisent le plus souvent au sein des secteurs éducatifs les formations supérieures au détriment des formations professionnalisantes.
- Les mécanismes de financement ne permettent pas, le plus souvent, une réelle affectation des sommes perçue au titre de la formation continue.
- Les formations professionnalisantes restent le plus souvent considérées comme des voies destinées aux exclus du système académique, l'orientation vers ces filières posent question, l'image de la formation professionnelle est mauvaise.
- La forte segmentation du marché du travail entre un secteur informel offrant des emplois essentiellement précaires, peu productifs, faiblement qualifiants, et destinés aux travailleurs non-qualifiés ; et un secteur public et privé formel offrant un degré élevé de protection, mais des emplois en nombre insuffisant pour absorber des cohortes de diplômés par ailleurs jugés peu employables par les employeurs
- La faible efficacité des investissements réalisés en matière de formation des diplômés de l'enseignement supérieur académique dans un contexte où ces derniers trouvent difficilement à s'employer et/ou décident de quitter leur pays d'origine.

La nécessité d'approfondir les réformes des systèmes de formation professionnelle dans les pays du pourtour de la Méditerranée

5. Les participants ont salué **les réformes amorcées dans plusieurs des pays de la région au cours de décennie passée**, réformes visant à moderniser leurs systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle. Ils ont néanmoins abouti à un **diagnostic largement partagé sur les faiblesses persistantes des systèmes de formation professionnelle** dans les pays de l'UpM, partenaires de l'Union européenne:

- la formation professionnelle demeure assimilée à une filière de relégation et dans le meilleur des cas à une filière de rattrapage pour des personnes n'ayant pas bénéficié d'une qualification initiale ;

- l'offre de formation, qui demeure insuffisamment structurée, diversifiée et peu évaluée, présente une adéquation limitée aux besoins en compétences des marchés locaux de l'emploi ;

- les tentatives d'étendre aux entreprises du secteur informel, important dans les pays du sud de la Méditerranée, le bénéfice de la formation professionnelle sont demeurées très limitées, restreignant de fait l'accès des salariés les moins qualifiés et des petites et moyennes entreprises à la formation continue ;

- les instruments nécessaires à la formation continue des adultes et la validation des acquis de l'expérience demeurent embryonnaires dans la plupart des pays de la région.

6. Le forum euro-méditerranéen de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a permis de rappeler **les principaux axes de ce qui pourrait être un agenda de la réforme de la formation professionnelle dans les pays du pourtour de la Méditerranée**, réforme permettant d'en accroître l'attractivité auprès des publics intéressés (jeunes en formation initiale et salariés) ainsi que l'efficacité économique et sociale :

- L'acquisition d'un socle de connaissances de base, au sortir du cycle de scolarité obligatoire, devrait constituer un préalable dans la mesure où elle favorise l'assimilation efficace par son bénéficiaire des apports d'une formation professionnelle, que celle-ci soit délivrée au cours d'une formation initiale ou continue ;

- La gouvernance et la régulation des systèmes de formation dans les pays de la région devraient, dans le respect des idiosyncrasies nationales, acquérir un caractère plus inclusif et partenarial, en associant collectivités territoriales, entreprises et représentants des employeurs et des salariés à l'identification des besoins de compétences et de qualifications de l'économie locale, au développement des formations et parcours de qualification correspondants, et à la gestion et l'évaluation du système public de formation professionnelle.

- Une autonomie substantielle devrait être accordée aux institutions de formation professionnelle dans des domaines tels que la pédagogie, la définition des cursus, les liens avec le monde de l'entreprise ou encore la diversification des sources de financement ;

- Les modalités de financement de la formation professionnelle devraient être diversifiées et configurées de manière à favoriser l'émergence d'un marché concurrentiel de la formation professionnelle au sein duquel coexisteraient organismes publics et privés de formation. L'orientation des financements devrait être, au moins en partie, guidée par une évaluation aussi précise que possible des résultats de la formation ;

- L'évolution de la gouvernance des systèmes de formation doit s'accompagner de la mise en place d'instruments idoines permettant d'assurer : une identification précise des qualifications garante de la cohérence interne des dispositifs de formation (généralisation des cadres nationaux de certification); une garantie de la qualité des formations dispensées avec à la clé des mécanismes partagés de reconnaissance des compétences et des qualifications (labellisation, assurance-qualité); la validation des savoirs tacites issus de l'expérience, y compris dans le secteur informel (validation des acquis de l'expérience) ; des dispositifs de mise à niveau régulière des formateurs.

La pertinence d'une approche régionale de la problématique de la formation professionnelle

7. Le forum euro-méditerranéen de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a permis d'**esquisser les contours d'un agenda régional de la formation professionnelle**. Une approche régionale des problèmes de formation professionnelle pourrait être articulée autour des axes suivants :

- **L'élaboration d'une vision régionale des besoins et moyens en formation** en mettant en œuvre, en lien étroit avec les organisations professionnelles des études prospectives sur les emplois et les qualifications nécessaires à court et moyen terme, au niveau national et dans la zone euro-méditerranéenne, la question de la régulation continue entre l'offre et les besoins de formation devant être abordée ;

- **La systématisation des partages d'expériences et des bonnes pratiques**, la mise en place de mécanismes de revue par les pairs, et donc l'évaluation régulière des progrès enregistrés en matière de développement et d'adaptation des systèmes de formation professionnelle dans les pays membres de l'UpM. La mise en place de tels dispositifs doit

s'accompagner du développement systématique d'indicateurs et de données relatifs au secteur de la formation professionnelle dans les pays concernés¹ ;

- **La mutualisation des efforts réalisés dans le domaine de la formation** au travers, par exemple, de la création de plateformes régionales de formation dans les domaines correspondant aux 6 initiatives clés retenues par le Sommet de Paris et en particulier aux trois projets prioritaires retenus par la réunion ministérielle conjointe Ecofin et FEMIP du 7 octobre 2008 à Luxembourg : dépollution de la Méditerranée, autoroute de la mer et autoroutes terrestres, plan solaire méditerranéen ;

- **Le développement de la mobilité professionnelle au sein de la zone euro-méditerranéenne.** L'existence d'une mobilité de la main-d'œuvre, dans le respect des préoccupations des pays d'immigration et d'émigration, est essentielle au renforcement des qualifications et des compétences des travailleurs des pays de l'UpM. Cette mobilité sera facilitée par la création de dispositifs régionaux de transférabilité des qualifications et compétences qui en assureront la reconnaissance d'un pays membre de l'UpM à l'autre (dispositifs pour le transfert, la capitalisation et la reconnaissance des acquis des apprentissages ; cadre régional de certification des acquis de formation et d'éducation ; système de « pass » régional décrivant de manière harmonisée les qualifications ; etc.). Les partages d'expertise dans ce domaine entre l'Union européenne, qui dispose de l'expérience accumulée dans le cadre du processus de Copenhague, et les partenaires de l'UpM pourront s'avérer utiles.

- **Un effort accru de coordination des financements et actions** consacrés, au titre de l'aide au développement mise en œuvre dans la région, à la modernisation des systèmes de formation professionnelle (conformément aux principes et plan d'actions inscrits dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide du 2 mars 2005).

8. Les conclusions formulées au cours du Forum du 18 décembre, ont souligné que cette manifestation devait être la première d'une série de « rendez-vous » réguliers de la formation professionnelle dans le bassin méditerranéen, au cours desquels les progrès enregistrés et les problèmes rencontrés dans la modernisation des systèmes de formation professionnelle des pays de l'Union pour la Méditerranée (UpM) devront être évoqués et évalués par les responsables, praticiens et experts de l'enseignement technique et de la formation

¹ L'expertise de la Fondation européenne pour la formation et du Cedefop pourra, dans ce domaine, être mobilisée de manière accrue.

professionnelle de la région. Les avancées que permettront ces rendez-vous réguliers, dont la nature et le statut demeurent à déterminer, devront participer d'une amélioration non seulement de l'efficacité mais également de l'image de la formation professionnelle auprès des publics auxquels elle s'adresse.